COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Avril 2007

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 12 Avril à 18H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI, Maire de Breil sur Roya.

Etaient Présents: .Mr Joseph GHILARDI, Mr Michel JOUVE, Mme Laure PASTORE, Mr Joseph REY, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Gilbert MARY, Mr Marc GINCOURT, Mme Marinette CHOUAT, Mme Lucie BONNET, Mme Christiane TORRELLI, Mme Josiane VACCARI, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Claude RIA.

<u>Etaient absents excusés</u>: Mr Pierre ANTONETTI, Mme Mireille PALLANCA, Mr José GEMMI, Mr Guy SEDANI, Mr Abdel DJEROUROU donne procuration à Madame Laure PASTORE, Mr Serge DURERO donne procuration à Madame Josiane VACCARI.

Secrétaire de Séance : Mme Laure PASTORE.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18H00.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

14 Février 2007 : Convention établie avec le Cinéma EDEN (SARL Les Cinémas de

St Raphael)

Prend effet à la date de signature de la présente Convention. <u>Durée</u> : 1 an renouvelable par tacite reconduction pour une durée

maximale de 3 ans.

Prix des places : 5€plein tarif et 3€pour une place à tarif réduit.

28 Février 2007 : Convention d'utilisation des locaux du Collège l'Eau Vive pour

accueillir le C.L.S.H.

Période: 26 Février 2007 au 06 Mars 2007

16 Avril 2007 au 27 Avril 2007

<u>Coût</u>: 350€pour la période du 26 Février 2007 au 06 Mars

2007

500€pour la période du 16 Avril 2007 au 27 Avril

2007.

27 Février 2007 : Convention de formation pour le personnel de la Maison des

Bambins.

Convention établie par HONORE FORMATION pour optimiser

l'épanouissement de l'enfant en accueillant sa famille.

Formation: les 23 et 24 Avril 2007.

<u>Coût</u>: 1.360€

27 Février 2007

Location d'un appartement sis 4, chemin des Oliviers à BREIL SUR ROYA.

<u>Loyer</u>: 300€ mois charges comprises Durée: 3 mois à compter du 01/03/2007

16 Mars 2007

: Convention de formation destinée au personnel de la Maison des Bambins avec l'Atelier les Racines de l'Etre – Atelier de massage.

Contribution : 400,00€pour la période du 22 Mai – 24 Mai et 28

Mai 2007 de 14H00 à 16H00

21 Mars 2007

: Convention de formation des Elus avec le CIDEFE

Formation suivant calendrier préétabli durant l'année 2007. <u>Durée</u> : 25 Juin 2007 au 28 Juin 2007 et du 02 Juillet 2007 au 05

Juillet 2007.

Participation financière : 381,00€selon terme de la Convention

précitée.

20 Mars 2007

: Convention de formation avec l'Etablissement public local d'enseignement Agricole pour un agent de la commune affecté au service des Brigades Vertes

Formation ayant pour thème "l'habilitation aux travaux en hauteur" Participation financières : 512,00€selon les termes de la Convention précitée (8,00€de l'heure durant 64 heures)

02 Avril 2007

: Contrat d'ouverture de crédit de Trésorerie

Montant : 350.000,00€

Durée : 12 mois

Index des tirages: EONIA

Taux d'intérêts : Index +Marge de 0,14%

Périodicité de facturation des Intérêts : Trimestrielle

Commission de réservation : 150,00€

04 Avril 2007

Location d'un appartement sis 4 Chemin des Olivier à Breil sur

Roya

Loyer : 300,00€mois charges comprises Durée : 12 mois à compter du 01/05/2007

04 Avril 2007

Convention cadre de formation avec le CNFPT relative aux prestations complémentaires à celles prises en charge dans le cadre de la cotisation

Participation financière au titre des actions réalisées sera due selon les termes de la Convention précitée

Prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2007

Approbation du Procès Verbal de la séance du 22 Février 2007.

Le Procès Verbal de la séance du 22 Février 2007 est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 -**COMMUNE**:

1a - Compte Administratif 2006.

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2006,

Monsieur Michel JOUVE 1^{er} Adjoint, le fait voter (pièce jointe n° 1-1a).

L'Excédent net de Fonctionnement est de :....+ 617.862,62€

Le Déficit net d'Investissement est de :....- 516.240,30€

Approuvé, 1 voix contre, pas d'abstention

1b - Compte de Gestion 2006.

Le compte de Gestion du Receveur est approuvé à l'unanimité

2 - Vote des taux des quatre Taxes directes locales.

Les Taux d'imposition des Impôts Locaux sont reconduits.

Monsieur Le Maire précise que depuis le début de son mandat, les impôts n'ont pas augmenté. Il précise que le taux de la T.E.O.M voté par le SIVOM diminue de 3,7% et que les redevances de l'Eau et de l'Assainissement n'augmenteront pas en 2007.

Approuvé à l'unanimité

3 - Affectation du Résultat 2006.

L'Affectation du Résultat 2006 est présentée (pièce jointe n°1-3)

Approuvé à l'unanimité

4 - Budget Primitif 2007.

Le Budget est présenté Chapitre par Chapitre dans ses grandes lignes (pièce jointe n°1-4)

Approuvé, 1 voix contre, pas d'abstention

Monsieur le Maire précise les investissements reportés en cours et nouveaux, pour mémoire : Eglise Ste Catherine, Achat de matériel informatique, Réhabilitation falaise Ciappéra, Signalétiques, Achat mobilier, Aménagement du Carrefour St Pierre, Salle de musculation, Sol souple jardin d'enfant, Aménagement rez-de-chaussée Mairie, Pôle Jeunesse, Travaux d'aménagement Crèche-P.M.I 2005, Restauration Chapelle de Libre, Aménagement du C.L.S.H 2006, Travaux d'aménagement du Camping, Acquisition

matériel informatique pour l'école, Mobilier Urbain , Création d'un bureau de Police Municipale, Réfection des cours de Tennis, Achat de terrains, Acquisition immeuble D.D.E, Travaux d'aménagement de Pistes, Mise en valeur du patrimoine du Moulin, Réfection acoustique Gymnase, Aménagement jardin public de la Poste, Extension Ecole Maternelle, Mise en place panneau électronique d'informations, Mobilier Urbain 2007, Equipement lutte contre l'insécurité, Achat de mobilier scolaire 2007, Acquisition local ruelle Ste Catherine.

Monsieur Michel MASSEGLIA constate un nombre significatif d'emplois aidés au tableau des effectifs.

Monsieur le Maire répond que chaque emploi créé répond à une vocation sociale afin de mettre en contact des jeunes sans emploi avec le monde du travail. Il précise de plus, qu'il s'est engagé à donner une formation qualifiante à chacun.

Monsieur le Maire confirme que depuis le début de son mandat la dette a été linéarisée malgré le niveau élevé d'investissement durable depuis 2002, ensemble des dépenses 4.100.000,00€

Monsieur Michel MASSEGLIA précise que le niveau d'investissement 2007 a baissé.

Monsieur le Maire répond que les restes à réaliser compensent ces nouvelles inscriptions par les décisions modificatives successives votées en 2006 (restauration Ste Catherine, falaise Ciappéra, etc...). De plus, la Voirie est passée en compétence SIVOM ce qui diminue le montant des investissements communaux.

5 - Renouvellement d'une Ligne de Trésorerie auprès de DEXIA CLF Banque. Monsieur le Maire propose le renouvellement d'une ligne de Trésorerie auprès du C.L de France de 250.000,00€- Taux Eonia + 0,14% marge.

Approuvé à l'unanimité

6 - <u>Attribution de subventions aux Associations, enveloppe individualisée 2007.</u> Madame Laure PASTORE Adjointe, présente les demandes débattues par la Commission Municipale, les subventions suivantes ont été adoptées :

ADTRB	7.322€
CANAL DU MONT	610€
CANAL DE PRAGHIOU	610€
COOPERATIVE SCOLAIRE	1.000€
MAJORETTES	2.500€
SDA	460€
TENNIS CLUB	500€
TIR CLUB	500€
CANAL DE CRABARESSA	610€

Approuvé à l'unanimité

7 - Attribution d'une subvention d'équilibre au C.C.A.S

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 20.000,00€au C.C.A.S pour l'année 2007 afin d'équilibrer le budget du C.C.A.S.

Approuvé à l'unanimité

COMMUNE "BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT":

2 1a - Compte Administratif 2006.

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2006.

Monsieur Michel JOUVE 1^{er} Adjoint, le fait voter (pièce jointe n° 2-1a) :

- L'excédent net d'Exploitation est de :+ 201.873,23€
- -- Le Déficit net d'Investissement est de :- 285.738.42€
- Déficit Net de clôture 35.336,90€

Adopté à l'unanimité

1b - Compte de Gestion 2006.

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Receveur qui est **Approuvé à l'Unanimité**

2 - Affectation du Résultat 2006.

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat du Compte Administratif au Budget Primitif 2006 de l'Eau (pièce jointe n° 2-2).

Adopté à l'unanimité

3 - Budget Primitif 2007.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de l'Eau (pièce jointe n°2-3)

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que l'équilibre budgétaire est obtenu par la politique d'amortissement pratiquée sur les derniers gros investissements (Station d'Epuration, etc...).

Il confirme l'absence d'augmentation du prix de l'Eau et de l'Assainissement.

3 - COMMUNE "CRECHE MUNICIPALE":

1a - Compte Administratif 2006.

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2006,

Monsieur Michel JOUVE, 1^{er} Adjoint le fait voter (pièce jointe n° 3-1a).

- L'excédent net de fonctionnement est de :.....+ 3.801,30€
- L'Excédent Net de clôture+ 7.618,11€

Approuvé à l'unanimité

1b - Compte de Gestion 2006.

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Receveur qui est approuvé à l'unanimité.

2 - Affectation du Résultat 2006.

L'affectation du Résultat 2005 est présentée (pièce jointe n°3-2)

Approuvé à l'Unanimité

3 - Budget Primitif 2007.

Le Budget est présenté Chapitre par Chapitre dans ses grandes lignes (pièce jointe n°3-3).

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que l'investissement porte exclusivement sur l'extension de la Crèche.

4 -DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL, AU CONSEIL REGIONAL : DOSSIER ELIGIBLE A LA D.G.E :

Mise en valeur du patrimoine du Moulin

Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine du Moulin, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général.

Les travaux consistent dans la mise en place d'une fresque sur la façade et dans l'aménagement du parcours, pour un montant global de 5.000,00€H.T

Approuvé à l'Unanimité

Aménagement du jardin public de la Poste

Dans le cadre de l'aménagement du jardin public de la Poste, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général et au Conseil Régional.

Les travaux consistent dans la mise en place d'un revêtement souple granulé pour un montant de 5.000,00€H.T

Approuvé à l'Unanimité

14èmeTriangle d'Art

Dans le cadre des manifestations culturelles, **Monsieur le Maire** propose de reconduire la demande de subvention auprès du Conseil Général pour un montant de 15.000,00€an.

Approuvé à l'Unanimité

5 -APPROBATION CHARTE DES ATSEM

Monsieur le Maire informe qu'une charte des ATSEM validée par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes a été mise en place.

Cette Charte tend à mieux définir le rôle des ATSEM auprès des enseignants, des enfants et des familles en les incluant comme agent spécialisé dans l'équipe éducative composée de l'équipe pédagogique constituée des enseignants, des partenaires de l'école dont les familles.

Madame Marie-Lou ALLAVENA Adjointe, informe des retombées positives depuis la

mise en place de cette Charte et de la concertation qu'elle a eu avec les intéressées.

Monsieur Michel MASSEGLIA fait remarquer que la partie entretien diminue, soit une revalorisation du poste. Toutefois, il considère qu'à l'heure actuelle la Charte n'est pas complètement finalisée (mise en place d'un planning sur l'année, Horaires, Congés, détail des tâches ménagères hors scolaire, etc...).

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil de se prononcer sur la mise en place de la Charte des ATSEM.

Il précise que la ville de Breil Sur Roya est la première collectivité à finaliser cet engagement par une délibération du Conseil Municipal sur l'ensemble des Communes adhérentes au Centre de Gestion Technique des Alpes-Maritimes.

Approuvé, une abstention Monsieur Michel MASSEGLIA.

6 -QUESTIONS DIVERSES:

Monsieur le Maire propose qu'un Avenant soit passé au règlement du C.L.S.H et de la Cantine concernant le principe du règlement d'avance des prestations.

Monsieur le Maire précise qu'un dispositif opérationnel de mise en place de 9 places de stationnement avec disque bleu aura lieu à compter du 15 Mai 2007 suite à une concertation avec l'Association des Commerçants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H45.

Le Maire,

J.GHILARDI